



HAL
open science

Boko Haram, révélateur des insécurités foncières au lac Tchad (Cameroun) ?

Charline Rangé

► **To cite this version:**

Charline Rangé. Boko Haram, révélateur des insécurités foncières au lac Tchad (Cameroun) ?. 2018.
hal-01870601

HAL Id: hal-01870601

<https://hal.science/hal-01870601>

Preprint submitted on 21 Sep 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Boko Haram, révélateur des insécurités foncières au lac Tchad (Cameroun) ?

Charline Rangé, UMR Prodig

Introduction

Dans le nord-est du Nigeria, la corruption des élites politico-administratives et l'insécurité foncière qui en découle ont contribué à la montée en puissance des groupes se réclamant de Boko Haram (Harnischfeger, 2014). À l'échelle du bassin tchadien, la diversité des actions de Boko Haram montre la capacité des groupes s'y rattachant à se greffer aux dynamiques socio-politiques locales (Cohen, 2015). La « sanctuarisation » du lac Tchad témoigne ainsi de leur capacité, d'une part, à valoriser les spécificités de ce milieu palustre transnational partiellement hors de contrôle et, d'autre part, à tirer parti des conflits à coloration ethnique pour le contrôle des ressources naturelles et de l'économie halieutique (Seignobos, 2015). La fenêtre camerounaise du lac Tchad fait partie intégrante de cette sanctuarisation. Depuis 2014, les combattants de Boko Haram s'y installent en période de hautes eaux, cherchent à en contrôler certaines localités et y entreprennent des assauts meurtriers. L'ancrage de l'insécurité et de la violence dans cette région fait suite à une période de montée des incertitudes et des tensions politico-foncières liées au processus, récent dans cette partie du Cameroun, de démocratisation. Cette dernière période contrastait avec la phase antérieure de colonisation halio-agro-pastorale (amorcée dans les années 1960) marquée par l'absence de conflit majeur entre usagers (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs). Alors que la région connaissait une expansion démographique et un développement économique remarquables, portés par l'imbrication croissante des activités dans l'espace et dans le temps, cette absence de conflit majeur témoignait ainsi de l'efficacité des modes de régulation de la concurrence entre acteurs pour l'accès à l'espace et aux ressources naturelles (Rangé, 2016a).

Ce chapitre analyse les jeux politiques et les insécurités foncières qui avaient cours juste avant la « sanctuarisation » de la partie camerounaise du lac Tchad en 2014. Afin de mieux saisir la nature des conflits fonciers contemporains, nous revenons dans une première partie sur l'efficacité et le caractère peu conflictuel du mode de gouvernance foncière mis en place entre le début de la colonisation halio-agro-pastorale dans les années 1960 et le milieu des années 1990. Nous caractérisons dans une seconde partie les jeux de pouvoir ouverts depuis, avec la déconcentration et la démocratisation, et leurs déclinaisons en termes d'insécurités foncières. En conclusion, nous expliquons en quoi les insécurités foncières « pré-insurrection » et les recompositions à l'œuvre depuis la crise de Boko Haram constituent un enjeu majeur pour le retour de l'action publique dans la région¹. Les résultats présentés ici sont issus d'une enquête de terrain approfondie menée entre 2011 et 2013 dans le cadre d'une thèse de doctorat (Rangé, 2016b) combinant observations de paysage et de pratiques, consultation des archives préfectorales (procès verbaux de conflits fonciers, correspondances,

¹ Sur les enjeux de développement et les formes de l'action publique dans la région du lac Tchad dans le contexte de la (post)-crise Boko Haram, voir notamment : Magrin et Pérouse de Montclos, 2018.

rapports des services de l'agriculture) et entretiens² avec les usagers et les autres acteurs économiques et politiques.

1. Une gouvernance foncière efficace et peu conflictuelle (décennies 1960-1990)

En un demi-siècle, la partie camerounaise du lac Tchad a été le lieu d'un formidable front de colonisation. En témoigne l'accroissement démographique annuel moyen de 5 % observé entre 1964 et 2013 (Rangé, 2016b). La colonisation halio-agro-pastorale amorcée dans les années 1960 s'est accompagnée d'une véritable construction de pouvoirs et de territoires, et de formes originales de régulation et de coordination pour l'accès aux ressources.

1.1. Colonisation halio-agro-pastorale et construction de pouvoirs

Dans les années 1950-1960, le lac Tchad était encore un vaste plan d'eau peu exploité. Seuls quelques villages d'agro-pasteurs Arabes shuwa fondés au XIX^e siècle peuplaient les rives camerounaises quand arrivèrent les premiers pêcheurs, des migrants saisonniers Kanouri et Haoussa originaires du nord du Nigeria. Les eaux camerounaises du lac Tchad étaient alors un milieu inconnu pour les populations riveraines comme pour celles de l'arrière-pays, agro-pasteurs Arabe shuwa et agro-pêcheurs Kotoko, qui, rapidement, rejoignirent les premiers pêcheurs et se formèrent à leurs côtés. À partir du milieu des années 1970, la découverte de vastes espaces de décrue fit du lac Tchad un véritable oasis halio-agro-pastoral dans un Sahel en proie aux sécheresses, une zone refuge pour les agriculteurs et les éleveurs sahéliens des quatre pays riverains, et pour une partie des pêcheurs des fleuves Sénégal et Niger.

Au moment du « boom » de la pêche (années 1960), les sultans kotoko de Goulfey et de Makari œuvraient comme auxiliaires d'une administration coloniale qui leur avaient reconnu le monopole de l'autorité politico-foncière coutumière au détriment des chefs Arabes shuwa. Fort de cette reconnaissance, ils revendiquèrent rapidement le contrôle des eaux lacustres, aménageant des débarcadères et installant des représentants dans les campements, en bonne entente avec l'administration qui créa des postes de douane et déploya timidement ses agents pour prélever les taxes sur le poisson commercialisé. Tout en restant sous l'autorité des sultans, les chefs Arabes shuwa des anciens villages du Lac étendirent leur territoire depuis l'extérieur vers l'intérieur des rives, au fur et mesure du retrait des eaux, pour contrôler les mises en culture. Dans les villages nouvellement créés, ils désignèrent des migrants comme chefs de terre chargés d'affecter les parcelles en leur nom.

1.2. Accès aux ressources, diversité du peuplement et fluidité des usages

Passée la courte période d'accès libre du début de la colonisation, pêcheurs, agriculteurs et éleveurs se présentaient au sultan ou à ses représentants et, pour les éleveurs, à l'administration avant de s'installer. À condition de reconnaître leur autorité, tout individu, quelle que soit son appartenance ethnique ou nationale, avait accès à la terre et aux ressources naturelles dans les mêmes conditions. Dès lors, les relations entre groupes d'usagers et d'appartenance se sont fondées sur des rapports de force équilibrés, des interdépendances économiques croissantes et un dense réseau d'interconnaissances.

² 589 entretiens ont été réalisés au total. Ils couvrent l'ensemble du territoire lacustre camerounais et se concentrent dans les arrondissements de Hilé-Alifa, Darak et Blangoua (cf carte 1).

Dans le domaine de la pêche, l'accès aux poissons et aux eaux était libre, seule la transformation du poisson faisait l'objet de prélèvements limités. Dans celui de l'agriculture, des droits d'usage et de transfert étaient attribués sur les parcelles contre un tribut symbolique et les parcelles abandonnées plusieurs années pouvaient être réallouées par le chef de terre. Cette dernière règle a conféré une grande fluidité à l'accès à la terre et en a limité la monétarisation. Elle a ainsi facilité l'accès à la terre aux nouveaux migrants ou aux jeunes qui s'installaient sans avoir hérité de parcelle de leurs parents. Ainsi, l'absence de critère socio-ethnique dans l'accès à la terre et aux ressources naturelles a permis de rapides mouvements de reconversion et de diversification des activités en fonction des variations hydro-climatiques et du contexte économique régional (Rangé, 2016a).

1.3. Des formes de coordination entre usagers souples et efficaces

L'imbrication croissante des activités halio-agro-pastorales dans l'espace et dans le temps a reposé sur des formes souples de coordination entre usagers intégrant la variabilité des ressources naturelles (directement liée aux variations du niveau des eaux) et du nombre d'utilisateurs (le nombre de migrants agricoles, de pêcheurs saisonniers et de pasteurs change fortement d'une année sur l'autre).

Les changements d'usage de l'espace, entre espace halio-pastoral et espace agro-halio-pastoral, dépendaient ainsi des besoins en terres cultivables : lorsqu'ils étaient importants, les éleveurs étaient contraints d'aller chercher d'autres ressources plus à l'intérieur du Lac, notamment en exploitant les pâturages des marécages. Les comportements étaient normalisés par l'existence d'une règle faisant dépendre les modalités d'indemnisation des dégâts sur les parcelles de la densité du parcellaire. Pour permettre aux éleveurs de rejoindre les pâturages situés à l'arrière des zones cultivées, des couloirs à bétail longs de plusieurs kilomètres et traversant le plus souvent plusieurs territoires villageois ont été délimités dans les années 1980 par les chefs de terre et les représentants des éleveurs, parfois sous l'autorité et la coordination du sultan et de l'administration dans le cadre de la résolution d'un conflit.

Les coordinations entre éleveurs relevaient de la régulation « de fait », c'est-à-dire que les régularités observées ne résultaient pas d'un processus explicite et intentionnel mais étaient issues d'une somme de comportements et d'interactions (Lavigne Delville et Hochet, 2005). En raison de la diversité des pâturages d'une part, des différences de dotation en bétail et de l'inégal accès à la main d'œuvre et aux savoirs techniques d'autre part, tous les éleveurs n'entraient pas en concurrence pour les mêmes ressources sur les mêmes espaces aux mêmes moments de l'année. Dans ces conditions, le déploiement de stratégies d'évitement dans lesquelles, à partir d'une connaissance fine du milieu et des pratiques des autres usagers, les éleveurs organisaient leurs mobilités en fonction de celles des autres, permettait un ajustement mutuel efficace. Les grands groupes d'éleveurs entrant en compétition pour les mêmes pâturages se reconnaissaient en outre entre eux un droit d'usage exclusif sur des ensembles distincts de campements et donc de pâturages.

Jusqu'au milieu des années 2000, ces formes d'accès et de coordination entre usagers ont permis une nette diversification et intensification de l'usage de l'espace sans conflits majeurs

entre acteurs. Un peuplement dense³ aux origines géographiques et ethniques très diverses et en grande partie saisonnier s'est ainsi progressivement constitué, autour de systèmes d'activités caractérisés par la mobilité, la fluidité des usages et l'absence de spécialisation professionnelle à base ethnique.

2. Jeux de pouvoir et insécurités foncières (décennie 2000-2014)

Depuis le milieu des années 2000, on observe une certaine récurrence de conflits localisés à propos des ressources. Les changements techniques (usage des herbicides et introduction d'engins de pêche prédateurs), les différenciations socio-économiques croissantes (entre agriculteurs familiaux, patronaux et entrepreneuriaux⁴), la pression pastorale et la densification du parcellaire, constituent un contexte favorable aux tensions foncières. Mais l'incapacité de la société lacustre à définir de nouvelles formes de coordination socialement reconnues pour faire face à ces nouveaux enjeux ne peut se résumer à une simple question de pression sur les ressources, et les recompositions socio-politiques qu'a connues la région dans les deux dernières décennies invitent à analyser la dimension politique de ces conflits.

2.1. Une multiplication des acteurs de la régulation foncière, de nouvelles concurrences

Dans le Logone et Chari camerounais, les politiques de démocratisation et de décentralisation ont favorisé l'instrumentalisation politique du foncier par les élites locales et régionales désormais associées à la politique nationale, dans une logique factionnelle similaire à celle analysée par Giorgio Blundo au Sénégal (1996). Élus parmi les notables locaux, les maires doivent leur position aux grands commerçants Arabes shuwa originaires de la région qui ont su tirer profit des élections pluralistes pour s'assurer le soutien politique nécessaire à leurs activités. Ces grands commerçants, en concurrence pour le contrôle des territoires, ont su fédérer autour d'eux les différentes autorités et s'assurer le soutien des représentants de l'État pour étendre leur emprise territoriale et garantir l'accès au foncier à leurs clients qui, en échange, votent pour les candidats du parti au pouvoir dont ils ont financé les campagnes électorales (Ahamat, 2011).

Sur les rives et dans les îles du Lac, deux grands commerçants – l'un grand importateur et entrepreneur en bâtiment, l'autre commerçant transfrontalier de bétail et de maïs – se disputent ainsi le contrôle des territoires. Ces deux *big men*⁵ constituent autour d'eux un réseau d'alliés dans les différentes sphères du pouvoir (fonctionnaires, intellectuels, religieux, chefs traditionnels, exécutifs communaux, organes du parti au pouvoir, responsables administratifs, commandants de gendarmerie, etc.) afin de jouer sur les différents registres de légitimité dans les revendications foncières. Alliés aux chefs Arabes des anciens villages du

³ Nous avons estimé à 110 000 le nombre de personnes résidant en permanence au Lac en 2013 pour des rives longues d'environ 50km et s'étendant sur moins de 20 km. Il faut ajouter les migrants saisonniers qui vont jusqu'à doubler le nombre d'actifs certaines années (Rangé, 2016b).

⁴ Les exploitations patronales recourent structurellement au travail salarié permanent en complément de la main-d'œuvre familiale. Les exploitations entrepreneuriales mobilisent exclusivement du travail salarié.

⁵

Le pouvoir du *big man* n'est pas hérité mais repose sur l'accumulation de ressources d'ordre politique et économique, qui se nourrissent entre elles, et sur le contrôle de l'accès aux ressources matérielles, ressources qu'il redistribue par le patronage pour consolider son pouvoir (Médart, 1992).

Lac, ils contrôlent, via leur clientèle, le chapelet de villages qui s'étend de l'extérieur vers l'intérieur du Lac (cf. figure 1) : marchés et réseaux de commercialisation, entrée des troupeaux non nationaux sur les territoires communaux, intervention dans les conflits fonciers, offre de crédit, aménagement d'infrastructures sont autant d'objet et de formes de contrôle du territoire.

Depuis la mise en œuvre des politiques de déconcentration et de décentralisation, les usagers naviguent d'une autorité à l'autre – chefferies, mairies, forces armées, services techniques, préfets et sous-préfets, élites commerçantes – sans qu'il existe de coordination et de hiérarchisation entre ces différents acteurs de la régulation foncière, dans une logique d'*institution shopping*⁶ favorable à la remise en cause des décisions de règlement des conflits. Dans les discours des usagers, l'action des représentants de l'État perçus comme « prédateurs », et celle des grands commerçants et de leurs réseaux de clientèle sont largement contestées, signe de l'absence de légitimité de ces différents pouvoirs.

Figure 1 : Territorialisation de l'espace lacustre camerounais en 2013. Source : enquêtes, fond de carte (Rangé, 2015)

2.2. Stratégies de contrôle territorial et insécurité foncière

Des conflits à propos de la terre émergent alors de manière localisée. Ils mettent en cause le droit du chef de village à attribuer les parcelles litigieuses. Ces conflits, peu nombreux, recouvrent des enjeux de contrôle territorial et opposent deux réseaux de clientèle formés autour des élites commerçantes et constitués de maires, de chefs de village, de chefs Arabes Shuwa, et parfois de sultans Kotoko. Il s'agit de revendiquer un pouvoir historique sur l'espace litigieux pour l'une des chefferies Arabe Shuwa ou un sultanat Kotoko. Ces conflits, qui concernent plusieurs dizaines à centaines d'hectares, remontent à la justice et aux plus hautes sphères de l'administration (gouvernorat, cabinet du ministre) sans trouver résolution. Ils prennent rapidement une tournure violente en opposant deux bandes de jeunes organisés en quasi milice au service des grands commerçants. Si ces conflits restent à ce jour localisés, les prétentions territoriales de leurs protagonistes génèrent de l'incertitude foncière bien au-delà de leur assise actuelle.

2.3. Déstabilisation des formes de coordination entre usagers

Les grands commerçants usent par endroit de leur poids dans la résolution des conflits pour faire revoir les modalités d'indemnisation des dégâts sur les parcelles et rigidifier ainsi l'usage de l'espace à leur avantage. Contrôlant la mairie et en capacité de s'assurer du soutien des représentants de l'État, un grand commerçant a ainsi fait en sorte que les agriculteurs ne puissent pas être indemnisés en cas de dégâts sur les parcelles, les obligeant à abandonner au pâturage de ses troupeaux une vaste zone jusqu'alors cultivée. Ailleurs et d'une manière générale, le manque de coordination entre chefs de terre – lorsqu'ils sont redevables à une élite différente – favorise la disparition des couloirs à bétail.

2.4. Corruption, clientélisme et prolifération d'engins de pêche « prédateurs »

⁶ Les pratiques « *d'institution shopping* » correspondent au choix raisonné entre plusieurs instances de régulation possibles (Bierschenk et Olivier de Sardan, 1998)

Le manque de coordination entre pouvoirs et la clientélisation de l'accès aux ressources s'opposent à l'émergence de formes d'action collective visant à réguler les nouvelles pratiques. Depuis les années 1990, les engins de pêche prohibés par la législation des quatre pays riverains – grandes sennes tournantes dans les eaux libres, barrages de nasse et sennes fixes dans les marécages – se sont multipliés dans les eaux et les marécages, sans qu'aucune régulation de leur usage n'ait permis de limiter leurs effets inégalitaires sur l'accès à la ressource. Comme au Nigeria voisin (Krings, 2004), l'attribution des sites de pêche se fait au plus offrant ou dans une logique clientéliste, alimentant la compétition et les conflits entre patrons de pêche. Cette compétition est parfois instrumentalisée par les pouvoirs communaux pour revendiquer le contrôle des sites propices. Il s'agit dès lors de manipuler le registre de la citoyenneté communale pour tenter d'exclure les non-résidents de la commune de l'accès à la ressource.

2.5. La révision des règles ou « l'inaction collective »

Au détriment de la performance immédiate de leur conduite d'élevage, certains éleveurs se déplaçant en grand nombre choisissent d'investir collectivement du temps et des ressources financières dans le déclenchement, le développement et la résolution de conflits, espérant ainsi voir les règles être revues à leur avantage. Ces tentatives de révision des règles qui fonctionnent sur le mode de l'affrontement se caractérisent par l'absence de stabilisation des procédures d'arbitrage et la réactivation des conflits d'une année sur l'autre.

Les mêmes conflits opposent ainsi agriculteurs et éleveurs autour de la délimitation de certaines zones réservées au campement des éleveurs. Après avoir tenté sans succès de monnayer auprès des exploitants des parcelles litigieuses leur déguerpissement et d'acheter la bienveillance du chef de terre, les éleveurs font pression sur l'exécutif communal, refusant collectivement de pénétrer sur le territoire communal – et donc de s'acquitter de la taxe communale – tant que les exploitants des parcelles litigieuses n'ont pas été déguerpis. En cas d'échec, les éleveurs laissent expressément leurs troupeaux pénétrer dans les parcelles litigieuses pour forcer les différents représentants de l'État à intervenir et à délimiter une zone de campement. Mais, les décisions des représentants de l'État sont rapidement remises en cause par les chefs de terre et les agriculteurs. Pour les agriculteurs qui courent le risque de perdre leur parcelle, la réactivation du conflit est synonyme d'insécurité foncière. Pour les éleveurs, elle crée de l'incertitude qui limite leur capacité à gérer les nécessaires scissions de troupeaux en temps opportun.

Avec la forte augmentation du nombre de troupeaux depuis le milieu des années 1990, les relations de complémentarités entre groupes d'éleveurs se succédant sur les mêmes espaces au cours de l'année tournent certaines années à la compétition. Sur l'initiative de trois grands propriétaires de bétail ayant su mobiliser leurs réseaux de clientèles parmi les communautés d'éleveurs Arabes shuwa, un arrêté préfectoral retarde depuis quelques années l'entrée des éleveurs nomades Peuls en provenance du Tchad et du Nigeria sur le territoire camerounais. Pour les éleveurs, Arabes comme Peuls, cet arrêté suscite chaque année un coût important : au-delà des pots-de-vin, les représentants des différents groupes multiplient les rencontres avec les autorités pour négocier l'établissement ou au contraire la levée de l'arrêté. Ces décisions préfectorales, qui résultent de ce qui est vécu par chaque groupe d'éleveurs comme

un coup de force, ne détiennent aucune légitimité aux yeux des éleveurs qui les contestent systématiquement. L'absence de stabilisation des arrangements génère ainsi de l'insécurité foncière. Chaque année, éleveurs arabes comme peuls ne savent pas si un arrêté sera effectivement pris et comment la date d'autorisation d'entrée sera définie. Ils le savent d'autant moins qu'il existe un fort *turn over* au niveau des préfets et qu'une décision prise par l'un peut être remise en cause par l'autre.

2.6. Agriculture capitaliste et accaparement foncier

Au Cameroun, la crise alimentaire mondiale de 2008 a catalysé la promotion d'une agriculture capitaliste, qui se concrétise par la mise en œuvre du « Programme Agropoles ». L'agropole imaginé pour les rives du lac Tchad vise à développer une production moto-mécanisée de maïs sur plusieurs dizaines de milliers d'hectares. Présenté comme un outil majeur de création d'emplois et de lutte contre la pauvreté, ce projet dégagerait en réalité au mieux une richesse équivalente à celle qui est déjà produite par les exploitants familiaux dans la situation actuelle tout en créant trois fois moins d'emplois et en offrant des revenus inférieurs (Rangé et Cochet, 2018). Derrière les arguments économiques, la promotion par l'État d'une agriculture capitaliste aux mains des investisseurs nationaux constitue dans les faits un appui de l'État à la vaste opération d'accaparement foncier à laquelle se livrent les élites locales. Au lac Tchad, le projet d'agropole est en effet porté par l'un des deux grands commerçants qui se disputent le contrôle des territoires lacustres. À la faveur du renouveau de la politique agricole camerounaise, ce commerçant ambitionne ainsi de transformer le contrôle territorial qu'il a progressivement acquis sur les rives du lac Tchad en une véritable privatisation de la ressource foncière.

En 2014, juste avant leur sanctuarisation par les groupes se rattachant à Boko Haram, les territoires lacustres camerounais faisaient ainsi l'objet d'âpres jeux de pouvoirs et de lutte pour leur contrôle entre élites locales et régionales. Cette compétition politico-foncière déstabilisait les formes d'accès et de coordination entre usagers, et ouvrait le jeu foncier aux faveurs et aux coups de force à un moment où la poursuite de la densification démographique, les changements techniques et la différenciation socio-économique posaient justement la question de la stabilisation de nouveaux arrangements fonciers et de nouvelles formes d'action collective.

Conclusion

L'emprise foncière des élites locales constitue aujourd'hui « l'expression d'un consensus politique nécessaire au maintien de l'État dans sa configuration actuelle » (Teyssier, Hamadou et Seignobos, 2003, p. 3). La « conflictualisation » récente de la gouvernance des ressources naturelles dans la partie camerounaise du lac Tchad renvoie ainsi aux articulations entre scènes politiques locale et nationale. Elle témoigne de la place que tient le foncier dans le renouvellement des modes d'ancrage local de l'État engagé avec la démocratisation, à travers son instrumentalisation politique par les élites locales et régionales d'une part et à travers les relations clientélistes et la corruption parmi les représentants de l'État d'autre part. L'enjeu de la gouvernance des ressources naturelles est donc aussi un enjeu de gouvernance des territoires et, au-delà, de construction de l'État (Lavigne Delville et Hochet, 2005). Si de part et d'autre des fleuves frontières, les interventions différenciées des États ont conduit à des

évolutions contrastées des pouvoirs locaux empêchant toute généralisation à l'ensemble du lac Tchad, le clientélisme politique et la corruption nourrissent déjà au début des années 2000 des insécurités foncières encore plus grandes dans la partie nigérienne du lac Tchad (Rangé et Amadou, 2015).

Avec l'insurrection de Boko Haram, le lac Tchad a été en grande partie vidé de sa population et la gouvernance locale s'est militarisée et « milicarisée » ouvrant la voie à des recompositions importantes dans les arènes de pouvoir (Magrin et Pérouse de Montclos, 2018). Avec l'installation des forces de Boko Haram dans la partie occidentale du territoire lacustre camerounais (arrondissements de Darak et Hilé Alifa), les migrants saisonniers, agriculteurs, pêcheurs et éleveurs, ont dans leur grande majorité cessé de venir et de nombreux résidents ont fui. Pour ceux qui sont restés ou ont continué à fréquenter cette partie du Lac, les arrangements avec Boko Haram ont très vraisemblablement renforcé le poids de certains *big men* et des réseaux clientélistes. La situation s'est quelque peu améliorée en 2017 permettant le retour des résidents et des éleveurs sur les bordures du Lac mais rares restent ceux parmi eux, comme parmi les pêcheurs, qui se risquent à s'avancer plus à l'intérieur. La plus grande part des activités agro-halio-pastorales continue ainsi de se concentrer dans l'arrondissement de Blangoua.

Tout porte ainsi à croire que le contexte des années à venir sera favorable au renforcement des insécurités politico-foncières. On sait en effet que le foncier est un enjeu majeur dans les situations de post-conflit pour se repositionner dans le jeu politique et que les risques d'accaparement de terres par les élites et d'émergence de nouveaux conflits s'accroissent dans de telles situations, en particulier dans les zones à fortes potentialités d'investissement (CTFD⁷, 2015), comme le lac Tchad. C'est donc en pleine conscience des enjeux politiques de la gouvernance des ressources naturelles qu'il faudra penser le retour de l'action publique dans la région. Or là encore les incertitudes sont fortes. En situation de post-conflit en effet, le risque est que prévale, dans la formulation des politiques publiques, la vision d'une table rase sur laquelle il s'agirait de bâtir une unanimité autour des priorités, notamment économiques, des gouvernants (CTFD, 2015). Ce genre de contexte risque ainsi de favoriser la promotion de grands projets d'agriculture capitaliste, du type de celui que nous avons décrit ici pour la partie camerounaise du lac Tchad : des projets au bilan économique souvent décevant mais dans lesquels les logiques d'accaparement foncier sont bien réelles (Anseeuw *et al.*, 2012). Les annonces en ce sens se multiplient déjà, dans la partie nigérienne du lac Tchad par exemple où une société privée saoudienne projette d'aménager de vastes périmètres irrigués (Tchangari et Diori, 2016), ou encore au Nigeria où le premier milliardaire africain, Aliko Dangote, entend investir dans la production agro-industrielle de sucre et de riz pour « lutter contre le terrorisme ».

Analyser la manière dont la compétition pour le contrôle des ressources naturelles, les pratiques clientélistes et la corruption ont, ou non, en fonction des contextes, facilité l'ancrage du phénomène Boko Haram, et analyser les recompositions politico-foncières locales liées à la crise sécuritaire et au contexte post-conflit constituent dès lors deux enjeux pour la

⁷ CTFD : Comité technique foncier et développement.

recherche des années à venir si l'on veut que Boko Haram ne renforce pas les insécurités politico-foncières dans le bassin tchadien, mais en constitue au contraire le révélateur.

Bibliographie

Ahamat Hessana, 2011, *Les problèmes fonciers entre Arabes Choa du Logone et Chari au Cameroun (1953-2010)*, mémoire de master, Ngaoundéré, Université de Ngaoundéré, (240 p.).

Anseeuw Ward, Alden Wily Liz, Cotula Lorenzo et Taylor Michael, 2012, *Land Rights and the Rush for Land: Findings of the Global Commercial Pressures on Land Research Project*, Rome, ILC, (72 p.).

Bierschenk Thomas, Olivier de Sardan Jean-Pierre, 1998, « Les arènes locales face à la décentralisation et à la démocratisation. Analyses comparatives en milieu rural béninois. », Bierschenk Thomas, Olivier de Sardan Jean-Pierre (éd.), 1998, *Les pouvoirs au village : le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris, Karthala, (p. 11-51).

Blundo G., 1996, « Gérer les conflits fonciers au Sénégal : le rôle de l'administration locale dans le sud-est du bassin arachidier », Tersiguel Philippe et Becker Charles (éd.), 1996, *Développement durable au Sahel*, Paris, Karthala, (p. 103-122).

Cohen Corentin, 2015, « Boko Haram, une impossible sociologie politique ? », *Afrique contemporaine*, vol. 255, n°3, (p. 75-92).

CFDT (Comité technique foncier et développement), 2015, *Enjeux fonciers en milieu rural, conflits civils et développement*, note de synthèse n°20, (11 p.).

Harnischfeger Johannes, 2014, « Boko Haram and its Muslim critics : observations from Yobe state », Pérouse de Montclos Marc-Antoine. (éd.), 2014, *Boko Haram: Islamism, politics, security and the state in Nigeria*, Leyde/ Zaria, African Studies Centre/ Institut Français de Recherche en Afrique, vol. 2, (p. 33-62).

Krings Mathias, 2004, « Fishing for naira. Some social trends in Lake Chad fishery. An overview », Krings Mathias et Platte Editha (éd.), 2004, *Living with the Lake*, Cologne, Köppe, (p. 204-226).

Lavigne Delville Philippe et Hochet Peter, 2005, *Construire une gestion négociée et durable des ressources naturelles renouvelables en Afrique de l'ouest*, Paris, GRET/CLAIMS/AFD, (180 p.).

Magrin Géraud, Pérouse de Montclos Marc-Antoine (éds.), 2018, *La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram : crise et enjeux de développement*, Paris, AFD, (294 p.).

Médard Jean-François, 1992, « Le big man en Afrique. Du politicien entrepreneur », *L'Année sociologique*, n° 42, (p. 167-192).

Rangé Charline, 2015, « Variations lacustres et mobilités humaines. De la résilience à la performance », Magrin Géraud, Lemoalle Jacques, Pourtier Roland, 2015, *Atlas du lac Tchad*, Paris, Passages, (p. 78-80)

Rangé Charline, Amadou Boureïma, 2015, « La gouvernance locale des ressources naturelles. Un besoin de légitimation des autorités et des territoires », Magrin Géraud, Lemoalle Jacques, Pourtier Roland, 2015, *Atlas du lac Tchad*, Paris, Passages, (p. 150-152).

Rangé Charline, 2016a, « Gouvernance foncière et intensification du multi-usage de l'espace. Le cas de la fenêtre camerounaise du lac Tchad », *Économie rurale*, n°353-354, (p. 45-63).

Rangé Charline, 2016b, *Multi-usage des ressources et mobilités : l'intensification dans une zone humide sahélienne. Le lac Tchad vu par sa fenêtre camerounaise*, thèse de doctorat, Agroparistech, (687 p.).

Rangé Charline, Cochet Hubert, 2018, « Multi-usage familial et agriculture de firme sur les rives du lac Tchad : une comparaison des performances économiques », *Natures Sciences Sociétés*.

Seignobos Christian, 2015, « Boko Haram et le lac Tchad », *Afrique contemporaine*, vol. 255, n°3, (p. 93-120).

Teyssier André, Hamadou Ousman, Seignobos Christian, 2003, « Entre pratiques et textes, des expériences de médiation foncière dans le Nord-Cameroun. », communication au colloque « Foncier rural et développement durable au Sahel et en Afrique de l'Ouest », Bamako, Forum Praia, (17-21 novembre 2003).

Tchangari A.T. Moussa, Diori Ibrahim, 2016, *Convoitises foncières dans le bassin du lac Tchad au Niger*. Rapport de l'observatoire du droit à l'alimentation au Niger, Niamey, Alternative Espaces Citoyens, (34 p.).